

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

■ L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

■ L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

■ Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

■ En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

■ La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

■ La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

■ La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 060995

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0232

Société :

64 681

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SAMOUIH RAHAL

Date de naissance : 01/01/1940

Adresse : HAY EL HAWA RUE 25 n° 5 CASABLANCA

Tél. : 0620089927 Total des frais engagés : 3345,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 6 MARS 2021

Nom et prénom du malade : SAMOUIH RAHAL

Age : 76 MARS 2021

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amblyopie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

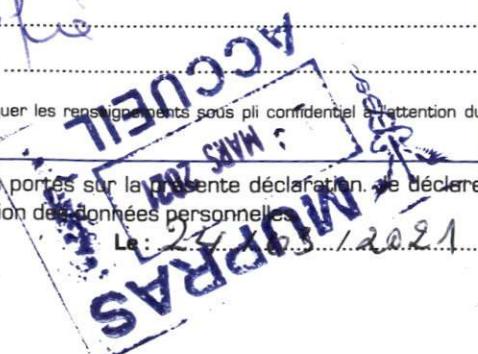
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26/03/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 MARS 2021	Actes	1	300 M	Dr. ZEINOUN Ophthalmo 41 Avenue Hassan II - Casablanca 05 22 22 87 63 05 22 18 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>HARMACHE HAY El Hanan Mme. FIKRI Soumia Marché El Hana Hay El Hanan Béjaia - Tel.: 05 22 94 67 49</i>	<i>16/03/2021</i>	<i>45,40</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
DIRECT OPTIC SARL Siret : 34891234 PAT : 34891234 Capital : 22 360 €	23/03/21					3000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونه محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 16 mars 2021

Mr. SAMOUEH Rahal

24.60

1/ FRAKIDEX: collyre

15

2 gouttes 3 fois / jour

20.80

2/ FRAKIDEX: pde

15

1 application - massage/ jour, le soir au coucher

FRAKIDEX	عيار/ LOT:
Collyre 5ml	FAB/ 05-2020
ZENITH PHARMA	تاريخ الإنتاج EXP/ 04-2022
PPV : 24.60 DHS	
AMM n°218/16 DMP/21/NRQ	

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA,
96 zone industrielle Tassila Inezgane,
Agadir- Maroc. PPV : 20.80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

Traitement pendant : 8 jours, les deux yeux.

45.40

PHARMACIE HAY EL HANA
Mme. FIKRI Sounia
7, Marché El Hana Hay El Hana
Casablanca - Tel.: 05 22 94 67 49

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophthalmologiste
47, Avenue Hassan II Casablanca
Tél.: 05 22 22 87 96 ou 05 22 48 13 58

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58
fax : 05 22 47 32 60
TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85

Direct Optic

Casablanca Le : 23/03/2021

FACTURE N° 01985

Client : MR SAMOUTI
RAHAL

Désignation	Quantité	Montant TTC
Monture optique	1	1000,00
2 verres en verre mince avec filtre bleu	2	2000,00

Direct Optic
Opticien - Optométriste
Casablanca - Maroc

TOTAL TTC	3000,00
DONT TVA (20%)	500,00

31, Bd Sidi Abderrahmane, près de la Clinique Yasmine, Hay Hassani, Casablanca

Tél : 05 22 36 62 44 - Site : www.directoptic.ma

Patente : 34891234 - I.F : 14408766 - ICE : 0000058600032

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbite-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 16 mars 2021

Mr. SAMOUEH Rahal

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.25 (- 1.75 à 90°)

OG = + 1.25 (- 1.75 à 90°)

VP : ODG = Add : + 3.00

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58
12, Avenue Hassan II - Casablanca

Dr BENNOUNA Mohamed
Ophthalmologiste

DIRECT OPTIC S.A.R.L
Opticien Optométriste
Société Marocaine Hay Hassani
Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58
Fax: 05 22 47 32 60

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71 En cas d'urgence :

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء 47, AV. Hassan II, 1er étage - Casablanca

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

fax : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85